

Mercredi 17 mai 2023

## Allô Impôt, le service citoyen des experts-comptables pour bien déclarer

### *Micro/auto-entrepreneurs*



Pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, les experts-comptables s'engagent bénévolement au service de tous les contribuables durant la campagne déclarative. Allô Impôt, c'est une FAQ thématique et pédagogique déjà en ligne sur le site [www.allo-impot.fr](http://www.allo-impot.fr) et un numéro vert du 22 au 26 mai.

Les contribuables qui s'interrogent sur leur déclaration de revenus pourront appeler le **0 8000 65432** pour échanger avec un expert-comptable (tous les jours de 9h à 18h – nocturnes jusqu'à 21h les mardi 23 et jeudi 25 mai).

### Déclaration 2023 : quelles nouveautés pour les micro/auto-entrepreneurs ?

#### **Barème**

- Comme pour l'ensemble des Français, revalorisation de 5,4 % du barème de l'impôt sur le revenu pour tenir compte de l'inflation.

#### **Frais professionnels**

- Revalorisation du barème kilométrique (5,4%)
- Déductibilité des frais de covoiturage.

#### **Crédit d'impôt**

- Prolongation du crédit d'impôt formation du chef d'entreprise

### Sans oublier quelques points de vigilance...

- Choix du versement forfaitaire libératoire ou prélèvement à la source.
- Augmentation des seuils des régimes micro-BIC, micro-BNC.
- Déductibilité des charges (loyer, transports, fournitures, communication...)

**...et bien d'autres sujets sur lesquels les experts-comptables pourront renseigner les citoyens !**



« La mobilisation nationale de nos experts-comptables bénévoles permet chaque année depuis 13 ans d'accompagner des milliers de contribuables dans leurs démarches. Pour les micro et autoentrepreneurs qui ne sont pas accompagnés au quotidien, la déclaration peut s'avérer complexe. Avec Allô Impôt, ils trouveront les réponses à leurs questions afin de poursuivre leur activité sereinement. »

**Cécile de Saint-Michel, présidente du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, et Virginie Roitman, présidente de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France.**

## **Allô Impôt, c'est partout en France !**

En région, les experts-comptables assurent des permanences et offrent la possibilité aux contribuables de venir les rencontrer directement.

Les permanences ouvertes seront indiquées sur le site [www.allo-impot.fr](http://www.allo-impot.fr).

## **Déclaration 2023 : le calendrier par région**

Déclaration en ligne ouverte depuis le **13 avril 2023**

Date limite de dépôt des déclarations papier : **22 mai 2023**

Trois dates limites pour la déclaration en ligne sont fixées selon le département dans lequel se situe le domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Départements 01 à 19 et non-résidents : **25 mai 2023**
- Départements 20 à 54 : **1<sup>er</sup> juin 2023**
- Départements 55 à 976 : **8 juin 2023**

---

À propos de l'Ordre des experts-comptables : <https://www.experts-comptables.fr/>

*L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires, pour un marché de près de 12 milliards d'euros. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelles.*

*L'Ordre est représenté par seize Conseils régionaux et deux Comités départementaux, Guyane et Mayotte.*

*Parmi eux, l'Ordre des experts-comptables Île-de-France, initiateur de l'opération Allô Impôt en 2010, fédère plus de 6 800 experts-comptables, qui accompagnent quotidiennement 600 000 entreprises clientes.*

---

**Contacts presse :**



Raphael Gaftarnik & Véronique Pernin - [allo-impot@vpstratpresse.com](mailto:allo-impot@vpstratpresse.com)

Tél : 06 13 01 16 74 ou 06 61 61 61 02